

## Maternité Alpine : l'innovation sociale améliore les soins de santé en zones de montagne

*En 2015, dans le canton de Berne, en Suisse, le service d'obstétrique de l'hôpital de Zweisimmen a été fermé. En réaction, la population locale (qui compte environ 3 000 habitants) a créé la même année une coopérative pour maintenir les services de soins obstétriques à l'échelon local. Deux ans plus tard, en 2017, cette action collective a conduit à l'ouverture de la Maternité Alpine de Zweisimmen.*

### Des soins de santé accessibles

La coopérative « Maternité Alpine Simmental – Saanenland » est née en juillet 2015 pour faire face au manque de services de soins obstétriques à Zweisimmen : 49 parties intéressées ont créé la coopérative, qui a ensuite réussi à ouvrir les locaux de la Maternité Alpine en janvier 2017. Aujourd'hui, la coopérative compte environ 340 membres, parmi lesquels des praticiens, des sages-femmes mais aussi des personnes extérieures au secteur de la santé désireuses de soutenir l'initiative ainsi qu'une douzaine de municipalités de la région Obersimmental-Saanenland. La coopérative fournit une entité juridique à la Maternité Alpine.

Les objectifs de la Maternité Alpine consistent à :

- Fournir des services obstétriques accessibles et sûrs au niveau local, à proximité du domicile des patientes, du début de la grossesse jusqu'à la fin de la période post-partum.
- Garantir un point de contact local à tout moment en cas d'urgence : la maternité est ouverte 24h/24h et 365 jours par an.
- Promouvoir la coopération avec les praticiens locaux, les sages-femmes indépendantes, les services de Spitex (services suisses de soins à domicile), les services d'urgence, les centres de conseil aux parents, etc.



Credits Alpine Maternity

### Financement

La maternité est financée par les cotisations des membres de la coopérative et par des dons. Toute personne physique ou morale peut devenir membre. Les personnes physiques doivent payer un droit d'entrée unique de 50CHF (environ 45€) et doivent acquérir un certificat d'actions de 200CHF (190€) au minimum. En plus du droit d'entrée, les personnes morales doivent acquérir un certificat d'actions de minimum 1000CHF (930€). Le capital de la coopérative correspond à la somme des parts sociales.

En outre, l'association Maternité Alpine Simmental - Saanenland a été créée en juillet 2008. L'association a pour but de collecter davantage de fonds pour les services de maternité pour maintenir l'offre d'accouchement naturel dans la région. Les membres de l'association organisent des événements dans tout le canton afin de promouvoir le modèle coopératif, de trouver de nouveaux membres et des fonds supplémentaires pour la maternité. L'adhésion à l'association coûte 50 CHF/an pour une personne physique, 80 CHF/an pour les couples/familles et 200 CHF/an pour les personnes morales. De plus, de nombreuses municipalités de la région ont fait de généreux dons à l'association.

Les cotisations des membres de la coopérative, ainsi que les cotisations et les dons versés à l'association couvrent le solde du déficit de fonctionnement de la Maternité Alpine.

EN SAVOIR +



## Gouvernance de la coopérative

La coopérative de la Maternité Alpine est administrée par ses membres qui forment l'Assemblée Générale. Chaque membre de la coopérative dispose d'une voix au sein de l'Assemblée et peut participer à l'élection des représentants (Président et Conseil d'Administration). Ils peuvent également exprimer leur vote sur les rapports et comptes annuels, et sur les décisions concernant la gestion de la maternité.

« Innovation sociale : la reconfiguration des pratiques sociales, en réponse aux défis sociétaux, qui vise à améliorer les résultats sur le bien-être de la société et qui inclut nécessairement l'engagement des acteurs de la société civile. SIMRA (Innovation Sociale dans les Zones Rurales Marginalisées) »

Le Conseil d'Administration doit comprendre au moins 3 personnes physiques choisies parmi les membres de la coopérative, élues pour un mandat (renouvelable) de 2 ans. Les membres du Conseil d'Administration sont responsables de la gestion quotidienne de la coopérative et des décisions juridiques.

## Résultats et futurs projets

Au cours de sa première année d'existence, 61 femmes ont accouché à la Maternité Alpine et jusqu'à 80 accouchements sont prévus chaque année. Au total, dans la région Obersimmental-Saenenland, 51% des accouchements naturels ont lieu à la Maternité Alpine et le reste dans les autres régions. Étant le seul service obstétrique de la région, la structure comble une lacune importante en termes d'accès aux services d'intérêt général. La demande s'étend même à l'échelle nationale avec des patientes venant du Pays-d'Enhaut et de la région lémanique.



Credits Alpine Maternity

La Maternité Alpine étudie également les possibilités d'étendre ses services à l'avenir, en ouvrant une section pour les césariennes programmées en coopération avec l'hôpital de Zweisimmen. Dans ce cas, l'hôpital serait responsable des interventions chirurgicales tandis que la Maternité Alpine assurerait les soins post-partum. Même si, d'un point de vue économique, le projet proposé serait coûteux pour la Maternité Alpine, il permettrait de fournir des offres de soins supplémentaires aux femmes de la région, actuellement contraintes de se rendre à Frutigen ou à Thun pour accéder à ces services.

### Aspect Innovant

L'ouverture d'une maternité améliore l'offre de services dans la région. L'engagement collectif de cette communauté locale pour faire face au manque de soins dans la région et le modèle de gouvernance de la coopérative en font une innovation sociale inspirante.

Cependant, la viabilité économique de ce modèle, qui repose principalement sur le soutien et les dons individuels, devra être démontrée dans les années à venir.



### Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Blandine Camus, Chargée de Communication & Politiques

[communication@euromontana.org](mailto:communication@euromontana.org)

+32 2 280 42 83



[www.euromontana.org](http://www.euromontana.org)